

M. Pierre Mazeaud,
*secrétaire d'Etat à la Jeunesse
et aux Sports (France)*



... Sans le soutien des pouvoirs publics, l'éducation physique et sportive n'aurait pas atteint le niveau de pratique qu'elle connaît aujourd'hui. Sans leur intervention, son développement futur dans le cadre de l'éducation permanente serait compromis.

Je salue aussi en cette circonstance les représentants des Organisations internationales non gouvernementales, et à travers elles la multitude de responsables bénévoles qui, à des niveaux différents de responsabilité, permettent au sport d'être pratiqué dans le climat d'initiative et de liberté qui lui est propice et sans lequel il dépérirait. La présence de Lord Killanin, président du Comité International Olympique, nous est de ce point de vue particulièrement précieuse.

1. L'éducation physique et le sport dans la formation de la jeunesse

La liste est longue des ouvrages consacrés au rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse et de l'homme en général. En dépit de cette abondante littérature, de ces discours généreux, un intellectualisme étriqué n'a longtemps voulu reconnaître au sport qu'une place mineure, au bout de la table où se trouvaient seules à l'honneur les disciplines

dites générales. Et pourtant, on peut aujourd'hui avoir la conviction que l'on approche du but, que l'idéal d'une alliance harmonieuse entre le corps et l'esprit est à la veille d'être réalisé. La tenue même de cette Conférence est le symbole d'une émergence après un long travail souterrain: aujourd'hui, l'UNESCO réintègre solennellement le sport dans l'éducation, la science et la culture.

Cette réintégration est une nécessité.

Dans les pays industrialisés, le sport est de plus en plus ressenti comme un bien indispensable, une nécessité biologique susceptible de rendre à l'homme son équilibre menacé. «*L'Homme industriel*» prend conscience que, par son corps retrouvé, il peut faire retour aux rythmes naturels de l'espèce humaine. Par la compétition, il vise à se dépasser tout autant qu'à dépasser les autres.

Dans les pays du tiers monde, l'éducation physique et le sport se révèlent être un facteur non négligeable du processus de développement. Il faut dans ce domaine aussi s'efforcer de répondre aux besoins que définissent eux-mêmes les pays concernés.

Partout où les sociétés renouvellent leurs modes de relation, l'éducation physique et sportive doit être reconnue comme un facteur de socialisation; autant que l'apprentissage d'une technique, le jeu sportif apporte l'apprentissage de la vie sociale et internationale.

Pour ces quelques raisons — rapidement énumérées — et auxquelles on pourrait ajouter beaucoup d'autres, les pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités.

2. L'éducation physique et le sport, les pouvoirs publics et les Organisations internationales non gouvernementales

Quelles que soient les structures sportives dans les pays si variés que nous représentons ici, l'éducation physique et le sport ne sauraient exister sans convergence des efforts des organisations volontaires et des pouvoirs publics.

La multitude de pratiquants, le coût des équipements, le fait que la conception et l'exécution des programmes d'éducation physique relèvent dans la plupart des cas des pouvoirs publics, tout cela explique et justifie l'intervention de la puissance publique: hommes politiques et fonctionnaires,

nous sommes comptables des deniers publics engagés à ce titre.

Mais il est également nécessaire de garantir l'autonomie de ce que l'on appelle volontiers en France «*le mouvement sportif*» ou le «*secteur associatif*».

Au niveau international, les Etats que nous représentons ont ainsi pour interlocuteurs des «*Organisations non gouvernementales*» dont le rôle est éminent. Qu'il s'agisse du Comité International Olympique, des Fédérations Internationales, des différents conseils ou comités tel le Conseil International pour l'Education Physique et le Sport (CIEPS), chacun de ces organisations doit tenir compte des conséquences, notamment financières, que leurs décisions sont susceptibles d'entraîner pour les Etats.

J'indique uniquement ce point, pour souligner les difficultés nées à mes yeux de l'imperfection des relations qui existent entre des pouvoirs publics dispersés et des organisations privées diverses. Comment améliorer ces rapports sans altérer les droits et l'indépendance nécessaire des uns et des autres?

3. L'éducation physique et le sport dans la coopération internationale

Le besoin de coopération internationale est d'autant plus ressenti que, dans l'état actuel du monde, un immense effort de compréhension mutuelle de la part des individus et des peuples est indispensable pour préserver la paix.

Le sport peut-il contribuer à cette noble tâche?

Assurément car nous savons qu'il aide au rapprochement des individus et des peuples pour peu que l'esprit sportif, fait du respect de la règle et de la loyauté du comportement, purge la rencontre de tout ferment de chauvinisme.

Comment organiser cette coopération? Nous devons l'examiner au cours de cette conférence. D'ores et déjà je peux dire que la France est prête, dans ce domaine comme dans les autres, à apporter sa contribution à une coopération fondée sur le principe d'un échange désintéressé...

Je formule l'espoir que notre conférence, à l'instar d'une réunion récente qui dans l'ordre économique eut également Paris pour cadre, voie se révéler les prémisses d'un nouvel ordre sportif international.

P. M.